



PROVINCE DE QUÉBEC

**PROCÈS VERBAL**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 janvier 2021 du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, tenue par moyen technologique. Dans la situation de pandémie de la COVID-19, la présente séance est tenue sans la présence du public, et ce, conformément à l'arrêté ministériel 2020-074 émis par le gouvernement le 2 octobre 2020 et publié dans la Gazette Officielle du Québec, 8 octobre 2020, 152<sup>e</sup> année, no 41A.

Lors de cette séance, sont présents :

Madame le maire, Paola Hawa,  
Messieurs les conseillers Ryan Young, Francis Juneau, Tom Broad et Denis Gignac.

Monsieur le directeur général Martin Bonhomme.

Monsieur le trésorier Michael Finnerty.

*Sont absents monsieur le conseiller Yvan Labelle et madame la conseillère Dana Chevalier.*

Madame le maire Paola Hawa agit comme présidente de la présente séance, à ce titre, elle demande, pour chacun des points à l'ordre du jour, à un conseiller de proposer et à un autre d'appuyer.

Mme la greffière, Jennifer Ma agit comme secrétaire de la présente séance, à ce titre, elle fait la lecture du titre et de chaque résolu des points à l'ordre du jour.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**01-001-21 Ouverture de la séance**

Il est proposé par M. Ryan Young  
Appuyé par M. Denis Gignac

D'ouvrir la séance extraordinaire du 11 janvier 2021. Il est 18 h 04.

Adoptée à l'unanimité.

**01-002-21 Ordre du jour**

Il est proposé par M. Tom Broad  
Appuyé par M. Denis Gignac

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous.

Adoptée à l'unanimité.

**1. Ouverture de la séance**

01-001-21 Ouverture de la séance

01-002-21 Ordre du jour

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES**

**3. ADMINISTRATION ET GREFFE**

01-003-21 Modification de l'heure de la séance ordinaire du 18 janvier 2021 et de la séance ordinaire du 8 février 2021

**4. Dépôt de documents**

**5. Levée de la séance**

01-004-21 Levée de la séance

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES**

*Considérant la tenue de la séance sans la présence du public, par moyen technologique, les citoyens avaient jusqu'à 16 h pour soumettre leurs questions par courriel.*

*La greffière mentionne qu'elle n'a reçu aucune question relative au sujet de la présente séance extraordinaire.*

Ouverture et fermeture de la période de question, il est 18 h 05.

**3. ADMINISTRATION ET GREFFE**

<b>01-003-21</b> Modification de l'heure de la séance ordinaire du 18 janvier 2021 et de la séance ordinaire du 8 février 2021
--

ATTENDU QUE l'arrêté ministériel 2020-074 ordonne que toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

ATTENDU QUE la séance ordinaire se tiendra par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Denis Gignac

Appuyé par M. Ryan Young

De modifier l'heure des séances ordinaires du 18 janvier 2021 et du 8 février 2021 à 18 h au lieu de 19 h 30.

Adoptée à l'unanimité.

#### 4. DÉPÔT DE DOCUMENTS

La greffière dépose :

**Le certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire attestant la réception de l'avis requis par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* par tous les membres du conseil, dont l'original est joint en annexe « A »;**

#### 5. LEVÉE DE LA SÉANCE

**01-004-21 Levée de la séance**

Il est proposé par M. Francis Juneau  
Appuyé par M. Tom Broad

De lever la présente séance extraordinaire. Il est 18 h 06.

Adoptée à l'unanimité.

\_\_\_\_\_  
Mme Paola Hawa  
Maire

\_\_\_\_\_  
Me Jennifer Ma  
Greffière

*L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 0220-320-106497*

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, le procès-verbal du 11 janvier 2021 a été présenté au maire dans les 96 heures, soit le \_\_\_\_\_ janvier 2021.

\_\_\_\_\_  
Mme Paola Hawa, maire

\_\_\_\_\_  
Me Jennifer Ma, greffière